

26 septembre 2007

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">CLUB MEDITERRANEE (Eurolist)</p>

- 1 - Par courrier du 25 septembre 2007, la société Susquehanna Ireland Ltd. (1) (George Dock House, IFSC, Dublin 1, Irlande), a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 septembre 2007, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir 954 062 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 4,70% des droits de vote de cette société (2).
- 2 - Par ce même courrier, la société Susquehanna Ireland Ltd, a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 septembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir 968 712 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et 4,76% des droits de vote de cette société (2).

La société Susquehanna Ireland Ltd a indiqué détenir au 20 septembre 2007, 993 980 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société.

En outre, le déclarant a précisé détenir 146 336 obligations convertibles donnant droit par conversion à autant d'actions CLUB MEDITERRANEE.

(1) Contrôlée par SIH LLC.

(2) Sur la base d'un capital composé de 19 358 005 actions représentant 20 319 813 droits de vote.